

INFORMATION AUX HABITANTS DES RUES : Rue Saint Gengoult

CONTROLE DE LA CONFORMITE DE VOS BRANCHEMENTS D'EAUX USEES ET PLUVIALES

En vertu de l'article L1331-4 du code de la Santé Publique, le contrôle de raccordement au réseau public d'assainissement est obligatoire.

Ce contrôle est gratuit pour toutes les habitations concernées.

Depuis plusieurs dizaines d'années, avec l'aide de l'Agence de l'Eau, de nombreux travaux onéreux ont été entrepris pour développer, pour rénover et mettre aux normes l'ensemble du réseau d'assainissement de la communauté d'agglomération. Un grand nombre de logements est maintenant raccordé ou raccordable au réseau public d'assainissement, ce qui est un atout pour le respect de l'environnement, pour la préservation du milieu naturel, pour votre confort personnel et pour la collectivité qui est tenue de respecter et d'appliquer la législation en vigueur.

- **Ce qu'il faut savoir :**

Les efforts d'amélioration entrepris par la collectivité sur la partie publique doivent à présent être poursuivis sur la partie privée. C'est pourquoi la CA2BM a confié aux sociétés RÉSELVIA Ingénierie et GEO-SOLUTIONS 'Géomètre expert', la mission de contrôles de bon raccordement aux réseaux d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales, en s'assurant de leur sélectivité, (les eaux usées et les eaux pluviales doivent être séparées)

C'est pourquoi, afin de **se conformer aux normes européennes**, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (Service d'Etat de la Police de l'Eau) a demandé de procéder aux **contrôles des raccordements et des réseaux**. Le moment est maintenant venu de vérifier la conformité de l'ensemble du dispositif, en vue de le rendre performant et efficace.

Accessibilité des ouvrages :

Il appartient au propriétaire ou au locataire (en accord avec le propriétaire) de prendre les dispositions nécessaires, pour localiser et rendre accessibles tous les points servant à l'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales, en domaine privé, à l'intérieur et à l'extérieur de l'habitation et de ces dépendances

Le contrôleur n'a pas en charge la recherche des ouvrages dissimulés, ou enterrés, (regards, fosses, etc. ...). Vous êtes responsables de vos ouvrages.

Les prestataires ne sont pas habilités à prescrire des solutions techniques de mise en conformité dans le cadre des contrôles

- **Qui se présentera chez vous pour effectuer ce contrôle obligatoire et gratuit ?**

La société habilitée par la CA2BM pour contrôler la qualité des raccordements est :

La société **RESELVIA Ingénierie** - 13, avenue Henri Mory à Samer. (Tél : 09.66.82.29.65).

Les personnes habilitées par la CA2BM pour contrôler vos installations et donc autorisées à rentrer chez vous.



Benoit SOUFFLET

RESELVIA-Ingénierie

Téléphone : 09.66.82.29.65 ou 07.87.27.13.93

Courriel : contact@reselvia-ingenierie.fr



Valentin LEPORCQ

RESELVIA-Ingénierie

Téléphone : 09.66.82.29.65 ou 07.88.94.28.09

Courriel : contact@reselvie-ingenierie.fr

**DEMANDE DE RENDEZ-VOUS
POUR LE CONTROLE DE CONFORMITE
DE VOS BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENTS DES EAUX USEES ET PLUVIALES**

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons établir un contact avec vous, pour fixer un rendez-vous qui nous permettra d'effectuer le contrôle **obligatoire** de conformité des branchements d'assainissements des eaux usées et pluviales de votre habitation.

La durée de l'intervention est de \pm 45 minutes

Fêtes de fin d'année : Nos bureaux sont fermés du 26/12/2022 au 06/01/2022 inclu

N'hésitez pas à nous contacter dès maintenant pour convenir d'un rendez-vous, soit avant le 23/12/2022, soit à compter du 09/01/2023

Coordonnées des personnes à contacter pour fixer le rendez-vous :

Vos interlocuteurs : Mathilde MARTINET & Valentin LEPORCQ

Mobile : 07.87.27.13.93 – Bureau : 09.66.82.29.65

Courriel : contact@reselvia-ingenierie.fr

Nous vous remercions de votre compréhension

Cordialement

L'équipe de Réselvia Ingénierie.